

[www.coe.int/TCY](http://www.coe.int/TCY)



Strasbourg, 12 juin 2014

T-CY (2014) 7F rev

## **Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)**

### **11<sup>e</sup> Réunion Plénière**

### **Ordre du jour annoté (projet)**

**Palais, salle 1**

**09h30 – 18h00**

**Strasbourg, 17-18 juin 2014**

**Document préparé par le Secrétariat**

## Ordre du jour annoté

**(Veuillez noter que les points marqués par \* relèvent de la décision des représentants des Parties à la Convention de Budapest)**

1. Ouverture de la 11 <sup>e</sup> réunion plénière et adoption de l'ordre du jour
2. État des signatures, ratifications, adhésions à la Convention de Budapest et à son Protocole  Les participants sont invités à examiner l'état des <a href="#">signatures, ratifications ou adhésions</a> par divers pays.
3. Informations fournies par les parties et les observateurs – Tour de table  Les participants sont invités à présenter des informations sur les évolutions législatives, les principaux cas, les événements importants, la formation offerte à d'autres pays, y compris par des organisations internationales, etc.
4. Dialogue avec les organisations internationales (observateurs du T-CY)  Les représentants d'organisations internationales ayant un statut d'observateur au T-CY sont invités à présenter les activités pertinentes et à engager un dialogue avec les membres du T-CY. La liste des observateurs comprend: la Commission de l'Union africaine, l'ENISA, l'Union européenne, Interpol, l'ITU, l'OAE, l'OCDE, l'OSCE, UNODC, le sous-groupe du G8 chargé de la criminalité de haute technologie.
5. Suivi du rapport d'évaluation sur les dispositions de conservation  Lors de sa 8 <sup>e</sup> réunion plénière en décembre 2012, le T-CY a adopté le <a href="#">rapport d'évaluation</a> qui stipule que « le T-CY examinera les progrès effectués dans les 18 mois qui suivent l'adoption du rapport (soit mi-mai 2014) ».  Les Parties sont invitées à donner brièvement des informations sur les mesures de suivi prises. Ils sont également invités à examiner l'implication du <a href="#">jugement de la Cour de Justice de l'Union européenne</a> déclarant non valide la Directive sur la conservation des données 2006/24/EC.
6. Évaluation de l'article 31 et des autres articles relatifs à la coopération internationale : finalisation du projet de rapport et du projet de recommandations *  Les Parties et observateurs sont invités à formuler des observations sur le projet d'évaluation en vue de sa finalisation.  Les parties sont invitées à examiner les propositions de recommandation en vue de leur adoption.  Il est fortement recommandé que les délégations composées de praticiens responsables de l'entraide.
7. Les dispositions à évaluer dans le cadre du 3 <sup>e</sup> tour d'évaluations du T-CY (2015)  Les Parties seront invitées à réfléchir aux dispositions à analyser lors de ce 3 <sup>e</sup> tour d'évaluations (en 2015). Le Bureau propose d'évaluer l'article 13 (Sanctions et mesures). Une analyse comparative servira de cadre aux Etats qui sont engagés dans une procédure de réformes législatives.

## T-CY (2014) 7 F

<p>Suite à une décision du T-CY sur les articles à évaluer, le Bureau préparera une proposition de questionnaire aux fins d'examen et d'adoption pour la 12<sup>e</sup> réunion plénière (décembre 2014).</p>
<p><b>8. L'accès transfrontalier aux données*</b></p> <p>Le sous-groupe ad hoc sur l'accès transfrontalier aux données et flux de données présentera un rapport de synthèse sur ses travaux en cours de 2014 pour examen par le T-CY.</p> <p>Le T-CY est invité à discuter de <a href="#">la conférence sur les sauvegardes de l'article 15 et l'accès de la justice pénale</a> qui suit la 11<sup>e</sup> réunion plénière (19-20 juin 2014).</p>
<p><b>9. Les notes d'orientation du T-CY*</b></p> <p>Le T-CY est invité à examiner la <a href="#">note d'orientation provisoire sur les données relatives aux abonnés</a></p> <p>Les Parties sont invitées à faire des propositions pour d'autres notes d'orientation.</p>
<p><b>10. Programme de travail du T-CY : examen du programme de travail 2014-2015*</b></p> <p>Les participants sont invités à étudier les progrès effectués.</p>
<p><b>11. Elections du Président, vice-Président, les autres membres du Bureau</b></p> <p>Conformément à l'Article 6 du <a href="#">Règlement intérieur</a>, le T-CY est invité à élire le Président, vice-Président et les membres du Bureau du T-CY.</p>
<p><b>12. Dotation financière du T-CY pour 2014-15*</b></p> <p>Le Secrétariat informera les participants de l'état des ressources financière disponibles pour le T-CY en 2014-2015.</p> <p>À la suite de la décision sur le financement du T-CY prise à la 9<sup>e</sup> réunion plénière, les membres sont invités à étudier la possibilité d'un appui financier au T-CY par le biais de contributions volontaires au projet <a href="#">CYBERCRIME@OCTOPUS</a>.</p>
<p><b>13. Activités des projets de renforcement des capacités et le Bureau de Programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe (C-PROC)</b></p> <p>Le Secrétariat fera le point sur les projets de renforcement des capacités et du <a href="#">Bureau de programme sur la cybercriminalité</a> du Conseil de l'Europe (C-PROC) à Bucarest.</p>
<p><b>14. Divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Divers</li><li>- Le Secrétariat fera le point sur les activités liées à la convention <a href="#">MEDICRIME</a> et à la convention sur le <a href="#">TRAFIC D'ORGANES</a>.</li></ul>
<p><b>15. Prochaine réunion du T-CY*</b></p> <p>Les membres du T-CY sont invités à prendre une décision eu égard à la proposition de tenir la 12<sup>e</sup> réunion plénière du T-CY en décembre 2015. Cette proposition est subordonnée à la disponibilité de fonds.</p>